Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 24 avril 2017

Le vingt quatre avril deux mil dix sept à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Nathalie EBER, Edith HAESSIG, Yann KRIEGER, Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Pierre SEENE et François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absente excusée ayant donné mandat de vote :
Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Anne SEENE Nathalie SCHUTZ,
Absent non excusé :
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. Approbation de la séance du 10 avril 2017
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Elaboration d'un PLUI – débat communal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
M. Jean-Charles MULLER est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

3. ELABORATION DU PLUI DU PAYS DE HANAU – DEBAT COMMUNAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays de Hanau, notamment l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2015 portant extension des compétences de la communauté de communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la conférence intercommunale des maires du 7 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes du Pays de Hanau et ses communes membres pour l'élaboration du PLUI ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de communes du Pays de Hanau et ses communes membres pour l'élaboration du PLUI ;

Vu la conférence intercommunale des maires du 5 octobre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUI et aux modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Hanau en date du 29 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la communauté de communes de Hanau - la Petite Pierre ;

Vu la conférence intercommunale des maires en date du 1er février 2017 relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes de Hanau – la Petite Pierre et ses communes membres pour l'élaboration des deux PLUi ;

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- qui rappelle :
  - que l'élaboration du PLUI constitue une opportunité pour définir un projet partagé, à l'horizon de 2030, s'inscrivant notamment dans les principes du développement durable, dans les orientations du schéma de cohérence territoriale de la région de Saverne et selon les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'habitat et de cadre de vie , d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public , d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques.
  - que les études, ainsi que le travail du comité de pilotage et la collaboration menée avec les élus des communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD.
  - que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en commune et en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du projet de PADD annexé à la présente et qui contient :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,
- les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations se déclinent notamment à travers les grands axes suivants :

- Adapter le territoire à l'évolution de sa population et se mettre en capacité d'accueillir des nouveaux habitants;
- Requalifier les centres anciens d'Ingwiller et de Bouxwiller afin d'y accueillir de la population et aménager la friche ferroviaire d'Obermodern;
- Respecter les exploitations agricoles traditionnelles et assurer une transition vers une agriculture de proximité performante et diversifiée tout en développant les circuits courts ;
- Trouver un équilibre pour développer et préserver l'économie locale ;
- Affirmer le rayonnement touristique du territoire et développer l'hébergement hôtelier et touristique ;
- Maintenir et améliorer les équipements et les services (petite enfance, sénior et de loisirs) par le biais de la mutualisation, d'une répartition adaptée à l'armature urbaine et en prenant en compte leur bonne intégration paysagère et urbaine.
- Préserver les qualités paysagères en prenant en compte le paysage vallonné et les lignes de crête ainsi que les ceintures de vergers en périphérie des villages ;
- Prendre en compte les milieux naturels remarquables et préserver, voire restaurer, les fonctionnalités des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- Faciliter la mobilité sur le territoire (entre et dans les villages) et les échanges avec les territoires voisins.
- Permettre le développement des énergies renouvelables dans le respect des paysages et accompagner le déploiement de la fibre optique.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers en limitant la consommation de ces espaces, en mobilisant une partie des espaces inoccupés et en gérant la densité au sein des projets.
- S'engager sur une modération de la consommation foncière.

Le projet de PADD, a été élaboré, partagé et enrichi notamment à travers :

- le forum intercommunal du 23 juin 2016 avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le forum intercommunal du 05 avril 2017 avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque conseil municipal et du conseil communautaire.

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat. Les échanges portent sur :
La zone commerciale d'Ingwiller – les lotissements – les exploitations familiales – les commerces – les transports, etc
Les orientations générales ne soulèvent pas de remarques et sont portées par l'ensemble du Conseil Municipal.

Suivent les signatures sur le registre
Pour extrait conforme
Uttwiller, le 2 mai 2017
Le Maire,

Roland KOENIG